CER PASTEUR

AGREMENT N° E0207528980

CER
C'EST RÉUSSIR

CER RÉSEAU

L'association des Centres d'Education Routière, forte de plus de 550 enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en 1983 et regroupant des professionnels dont le premier métier est de former des futurs conducteurs.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la sécurité routière de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des chefs d'entreprise indépendants qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.



Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Le nombre moyen d'heures de formation correspondant aux taux de réussite en première et en deuxième présentation.
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction
- Liste des prestations adaptées au public en situation de handicap que nous proposons ainsi que leurs modalités d'accueil, ou à défaut, liste d'auto-écoles spécialisées qui seront en mesure de vous accueillir.

Réclamations :
Toute réclamation fera l'objet d'une notification écrite à votre agence CER, envoyée avec accusé de réception ou par mail. Une première réponse est alors apportée dans un délai de 7 jours ouvrés et la réclamation sera traitée dans un délai de 1 mois maximum.

LE PERMIS A UN EURO PAR JOUR

FACILITÉS DE PAIEMENT

GARANTIES FINANCIÈRES

MON COMPTE FORMATION

CRITÈRE 1.5, 2.4 et 7.4 DU LABEL DE L'ETAT

NOS FORMATIONS

PERMIS **B**

VÉHICULES AUTOMOBILES
- Véhicule < 3500kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque < 750 kg
- Avoir l'ASSR2 ou l 'ASR

Filière **TRADITIONNELLE**
- Une formation de base de 20H minimum
- Dès 16 ans
- Le permis dès 17 ans

Filière **AAC**
La conduite accompagnée



- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur
- 1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- Un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques
- Le permis dès 17 ans
- Une réduction de la période probatoire à 2 ans

Filière **CONDUITE SUPERVISÉE**
- A partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur
- Un rendez-vous préalable

PERMIS **BOITE AUTOMATIQUE**
Le B(78)
- Une formation de base de 13 heures minimum
- Avoir l'ASSR2 ou l 'ASR

FORMATION **PASSERELLE** **B(78) VERS B**
- Formation de 7 heures
- Avoir le permis B(78)

LE PERMIS A UN EURO PAR JOUR

FACILITÉS DE PAIEMENT

GARANTIES FINANCIÈRES

PARCOURS DE FORMATION

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom : ……
Prénom : ……
Type de permis ……

1



- ❑ Evaluation de départ

2



- ❑ Inscription

3



- ❑ Formation théorique :
  - Cours de code (Thèmes)
  - Tests
- ❑ Alternance de théorie et de pratique

4



- ❑ Examen Théorique

5



- ❑ Heures de conduite

Heures min. à effectuer :

6



- ❑ Conduite accompagnée
- ❑ Conduite

7



- ❑ Examen Blanc

8



- ❑ Examen pratique

PARCOURS THEORIQUE

Préparation à l'épreuve théorique générale (ETG), par des cours thématique et spécifiques.
La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » , Tests ainsi que les cours peut être suivie à votre rythme, soit :
- dans **l'école de conduite** avec un **support média** et/ou avec un **enseignant**
- via **Internet** (**code en ligne**) Prépacode et LEARNY Permis

PARCOURS PRATIQUE

Un apprentissage de la conduite progressif, prenant en compte la variété des situations de conduite.
Pendant la phase pratique vous serez amené(e) à circuler :
En ville, en rase campagne, sur autoroute, par mauvais temps (pluie, brouillard, neige), de nuit….
La formation pratique est conforme au Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne(REMC).

Ces cours sont dispensés en présentiel ou via LEARNY Permis en direct ou en rediffusion par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

- ❑ La circulation routière :
- ❑ L'arrêt et le stationnement
- ❑ Les croisements et les dépassements
- ❑ La signalisation
- ❑ Les priorités
- ❑ Règles de circulation
- ❑ Le conducteur
- ❑ La route
- ❑ Les autres usagers
- ❑ Les notions diverses
- ❑ Les premiers secours
- ❑ Prendre et quitter son véhicule
- ❑ La mécanique et les équipements
- ❑ La sécurité du passager et du véhicule
- ❑ L'environnement / Eco-conduite
- ❑ Alcool et stupéfiants
- ❑ Spécificité des 2 roues / du groupe lourd
- ❑ Téléphone au volant
- ❑ Les comportements dans les tunnel
- ❑ La visibilité
- ❑ Défaut de port de la ceinture de Sécurité
- ❑ La prise de conscience des risques
- ❑ Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
- ❑ La vitesse
- ❑ Distracteurs

LES ENJEUX
DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE



ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.
Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite,** en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.**

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?



A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées.**

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE



L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.
L'épreuve théorique a été privatisée en 2016, L'inscription à l'examen du Code est effectuée directement par vos soins, ou par l'intermédiaire de l'auto-école, auprès du centre agréé de votre choix

L'examen coûte 30€, Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Déroulement
Votre examen doit être réservé au plus tard la veille de la date souhaitée, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

À apporter le jour de l'épreuve :

- votre convocation à l'examen et pièce d'identité

Obtention du "code"
Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Validité
La réussite au "code" est valable pendant cinq ans.

Des règles à connaître tout au long de la vie
La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleur sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaitre certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE



L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière,** Il s'agit d'un agent de l'Etat, formé et qualifié,
L'évaluation réalisée par l'inspecteur est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'inspecteur s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée. Il n'est pas là pour vous sanctionner, mais pour évaluer vos compétences à circuler en sécurité,

Le jour de l'examen, l'inspecteur tiendra compte que vous êtes un conducteur peu expérimenté tant que votre conduite ne remet pas en question votre sécurité et celle des autres usagers,

A l'issue de l'épreuve, l'inspecteur retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

Comment se passe l'examen ?

- L'examen **dure 32 minutes** (ça va passer vite)

- **Avant** de démarrer, installez vous bien
- **25 minutes de conduite** dont 5 minutes de conduite autonome
- **Deux manœuvres :** Un freinage pour s'arrêter avec précision ET une manœuvre en marche arrière
- **1vérification technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule
- **1 question en lien avec la sécurité routière**
- **1 question portant sur les premiers secours**

- Appliquer les **règles du code de la route**

- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**

- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

FICHES CONSEILS

L'évaluation

Il est toujours plus facile de réussir un examen lorsqu'on connaît précisément les critères d'évaluation.

0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule							
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord							
Effectuer des vérifications du véhicule (1)							
Connaître et utiliser les commandes							
Appréhender la route							
Prendre l'information							
Adapter son allure aux circonstances							
Appliquer la réglementation							
Partager la route avec les autres usagers							
Communiquer avec les autres usagers					0	0	0
Partager la chaussée					0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité					1	1	1
		Sous-totaux					
Courtoisie au volant			+1				
Conduite économique et respectueuse de l'environnement			+1				
			Total général				

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

Minimum 20 points sur 31

E : Erreur éliminatoire
Le candidat peut être éliminé dans 2 cas :
- La sécurité n'est pas assurée.
- Il commet une infraction :
  - circulation à gauche sur chaussée à double sens,
  - franchissement d'une ligne continue,
  - circulation sur bande d'arrêt d'urgence, ou voie réservée,
  - non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt,
  - circulation en sens interdit.

Épreuve pratique

Durée : 32 minutes dont au moins 25 minutes de conduite effective.
- Parcours : ville et route.
- Conduite en autonomie : 5 minutes.
- Manœuvres : Réaliser une manœuvre en marche arrière.
- Vérifications (1) : chaque bonne réponse aux vérifications donne 1 point dans la limite de 3.

CRITÈRE 1.2 DU LABEL DE L'ETAT

EXAMEN PRATIQUE CONDITIONS DE PASSAGE



CONSEILS

N'écoutez pas les idées reçues, il n'y a pas de quotat de réussite et vous n'avez pas moins de chance d'obtenir votre permis avant les vacances ou avant un week-end,

Les jours avant

Réviser le code de la route

Réviser les questions sur la vérification technique des éléments intérieurs/extérieurs du véhicule , la sécurité routière et les premiers secours

Relisez la chartre de bonne conduite du candidat à l'examen du permis de conduire (dans votre espace personnel sur le site RDV PERMIS)

Pendant l'examen

Avant de démarrer, installez vous bien

Ne paniquez pas pendant la manœuvre, Si vous ne réussissez pas du premier coup, il vaut mieux recommencer,

Vous avez le droit à l'erreur, Toutes les fautes ne sont pas éliminatoires,

L'inspecteur vous fait une remarque ? Prenez le comme un conseil

Vous avez un doute sur une consigne? Posez votre question

Après l'examen

Les résultats seront sur RDV Permis dès le lendemain

ÉPREUVE PRATIQUE

Convocation et horaire de présentation

Dès réception de la date de votre examen, nous vous communiquons la date et l'heure du rendez-vous. Le départ se fait toujours depuis l'école de conduite bien en avance afin de prévoir le trajet et d'arriver minimum 30 minutes avant le passage de l'épreuve du 1er candidat

Modalités d'accompagnement

Un enseignant de l'établissement vous accompagne jusqu'au centre d'examen avec une voiture auto-école. Il n'intervient pas dans l'évaluation réalisée par l'inspecteur.

Documents à présenter

Un titre d'identité en cours de validité et en bon état est obligatoire : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour (liste complète : arrêté du 23 décembre 2016).

Les candidats en AAC présentent également leur AFFI.

Tout retard, ainsi que l'absence ou la non-validité de l'un des documents exigés, peut entraîner l'annulation de l'examen.



POST-PERMIS
CONDUCTEURS NOVICES

LE PROGRAMME

La matinée: Questionnaire d'autoévaluation et perception des risques. **L'objectif de la matinée vise à améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes.**
L'après-midi: la mobilité sous divers aspects. **Le but de cette session : rendre tout déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.**
La formation fini par un bilan au cours duquel l'élève s'engage oralement à adopter une conduite responsable.

L'AVANTAGE?

La réduction de la période probatoire :

- Tous vos points en 2 ans au lieu de 3 après une formation traditionnelle
- 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 en AAC

LES CONDITIONS

- Avoir **obtenu le permis AUTO** ou **MOTO** depuis **6 à 12 mois**
- le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points
- attestation de suivi de cette **formation complémentaire**
- Cette f**ormation** est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner
- Durée de la formation: 7 heures
- Effectif de la formation: 6 à 12 personnes



CRITÈRE 1.6 DU LABEL DE L'ETAT

TOUT SAVOIR SUR
L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :
45 min

LES OBJECTIFS	L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée
LE MOYEN UTILISÉ	 **ORDINATEUR** Évaluation réalisée sans formateur Évaluation effectuée sur le logiciel *Eval plus de ENPC*
LES COMPÉTENCES EVALUÉES	- Les capacités et connaissances sensori-motrices - Les capacités de compréhension et de traitement - Les aspects émotionnels et affectifs - Les facteurs de volonté - Les capacités de perception, d'analyse et de décision - Les capacités d'attention et de mémoire de travail

TOUT SAVOIR SUR
L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée : 1h00

LES OBJECTIFS	L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée
LE MOYEN UTILISÉ	 **VÉHICULE** Évaluation réalisée avec formateur Evaluation en **situation réelle** où le formateur utilise une grille d'évaluation
LES COMPÉTENCES EVALUÉES	- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ; - vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ; - vos compétences **psychomotrices** ; - vos **motivations**.



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans !**

PHASE 1 : FORMATION INITIALE	PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE
Une **évaluation** préalable Une **formation théorique** Un **examen théorique** Une **formation pratique** (20h de cours minimum ou 13 heures boîte automatique)	Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs **Deux rendez-vous pédagogiques** de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE
Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1ere année diminuée de 50%
- Suppression de la surprime la 2ème année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE
Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT
Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

BON À SAVOIR

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants…)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRESENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » / Attestation d'inscription au permis de conduire ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum ou 13 heures (boîte automatique)** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur.
L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

La conduite supervisée n'impose ni durée minimale, ni distance minimale à parcourir.

>>

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique



CRITÈRE 5.1 DU LABEL DE L'ETAT



APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir **l'accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi **l'examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum** ou 13 heures boîte automatique)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

>> Au moment de votre **inscription ou à tout moment de la formation**
>> Suite à un échec lors de votre examen pratique

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR	INFOS COMPLÉMENTAIRES
- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption) - Obtenir **l'accord de son assureur** - **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite **A NOTER** *Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.*	Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction) L'élève ne bénéficie par nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »



CRITÈRE 5.1 DU LABEL DE L'ETAT

Financement fonds publics ou mutualisés (ex : CPF)

Qu'est-ce que le CPF	Tous les salariés âgés de 16 ans et plus disposent d'un Compte Personnel de Formation. Ce compte est crédité chaque année afin de permettre à son détenteur de suivre des formations financées par celui-ci. Depuis le 20/02/2026, la mobilisation du CPF pour financer la formation au permis de conduire(A1, A2, B1 ou B) est réservée uniquement : **Aux demandeurs d'emploi inscrits à France Travail,** **Les salariés qui bénéficient d'un financement d'un tiers**(abondement d'une Région, d'un Opco, d'un fond d'assurance formation ou du FIPHFP, droits AT/MP….. **Montant mobilisable maximum : 900€** Il est toujours possible de mobiliser les droits CPF pour la formation Permis de conduire poids lourds ou transports de personnes, sans plafond d'utilisation du CPF(permis C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE)
Le positionnement	En cas de financement par des fonds publics ou mutualisés, France Travail, employeurs, etc. nous étudierons ensemble à travers un entretien individuel et un questionnaire votre projet professionnel, vos motivations, votre expérience passée et éventuellement les compétences déjà acquises en lien avec le permis visé. Afin d'adapter la formation à vos besoins spécifiques en prenant en compte vos contraintes de disponibilité

CER PASTEUR
22 Boulevard Pasteur 75015



HORAIRES DES **COURS DE CODE**

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.		
MAR.		
MER.	10h00 – 11h00	18h00 – 19h00
JEU.	10h00 – 11h00	18h00 – 19h00
VEN.	10h00 – 11h00	18h00 – 19h00
SAM.	11h30 – 13h00	



HORAIRES DES **TESTS DE CODE**

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.		
MAR.	11h00 – 12h00	16h00 – 19h00
MER.	11h00 – 12h00	17h00 – 18h00
JEU.		17h00 – 18h00
VEN.	11h00 – 12h00	17h00 – 19h00
SAM.		



HORAIRES DES **COURS DE CONDUITE**

LUN.	08h00 – 20h00
MAR.	08h00 – 20h00
MER.	08h00 – 20h00
JEU.	08h00 – 20h00
VEN.	08h00 - 20h00
SAM.	08h00 – 17h00

CER PASTEUR

22 Boulevard Pasteur
75015 Paris
Mail: cerpasteur@orange.fr
Téléphone: 01 45 67 34 64

Nos horaires d'ouverture :
Du lundi de 14h00 à 18h00
Du mardi au vendredi 10h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00
Samedi de 10h00 à 12h00 et 13h à 15h00

N° D'AGRÉMENT : E0207528980

CER
C'EST RÉUSSIR